Cas Terrassement du vignoble de Salgesch (VS)

Chiffres et faits:

Un remaniement parcellaire viticole devait être réalisé à proximité du bois de Finges sur la rive droite du Rhône vers Salgesch. Les viticulteurs voulaient terrasser cette région de 36 hectares afin d'agrandir et de faciliter l'exploitation du vignoble.

La zone „Poya Tschänderuna Undri Zell" (PTUZ) est une zone paysagère traditionnelle en mosaïque avec un vignoble en terrasse, des haies vives, des petites zones forestières sur des collines et une doline avec de nombreuses espèces de libellules.

Raison de l'intervention

Protection de la nature et de l'environnement: un vignoble de valeur paysagère et écologique avec des murs de pierres sèches, des prairies maigres, des haies vives et des petits chemins. Le réaménagement prévu visait uniquement à augmenter le rendement du vignoble. L'objectif du recours était de rendre le remaniement moins agressif, à savoir améliorer les conditions d'exploitation sans porter préjudice à la biodiversité et à la beauté du site.

Pertinence en matière de protection de l'environnement

Grâce au recours, un compromis a pu être trouvé entre les viticulteurs et les associations de protection de l'environnement (WWF et Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage) : les viticulteurs peuvent améliorer l'exploitation du vignoble par des chemins d'accès et par des installations d'irrigation. En renonçant au terrassement, peu de terre a été déplacée et les murs de pierres sèches ont pu être

conservés. Ainsi, ce paysage de valeur a pu être préservé - pour le bonheur des passants – de même que les biotopes abritant des espèces rares (lézards, insectes et oiseaux, chêne pubescent). Le biotope de l'Azuré du baguenaudier, un papillon que l'on ne trouve que dans deux vignobles en Valais, a aussi pu être préservé.

Echos

Sans le droit de recours, le vignoble en terrasse caractéristique de Salgesch aurait disparu et le Valais aurait perdu un paysage de valeur.
Le remaniement parcellaire plus doux effectué dans cette région a été une première suisse et sert de modèle de remaniement. Raymond Matthier, président de la coopérative viticole, relève aujourd'hui: « Nous avons pu planter moins de vignes mais il y a davantage de nature. Maintenant le vignoble est bien perçu de tous ». Philippe Werner, biologiste qui a suivi la réalisation du projet : « Grâce aux connaissances en sciences naturelles et aux discussions constructives, la nature a compté dans la balance et a pu conserver ses richesses pour le bien des générations futures ». Aujourd'hui on peut considérer que ce remaniement parcellaire viticole est le fruit d'une juste pesée des intérêts entre la nature et les vignes. Ces discussions entre les viticulteurs et les organisations de protection de l'environnement sont un travail exceptionnel qui a été admiré même au-delà des frontières suisses. Les conséquences se font encore ressentir aujourd'hui. Le bois de Finges devrait devenir un parc naturel.

Chronologie

1979: planification: le consortage d'amélioration foncière veut transformer 36 hectares de vignobles au sud du village de Salgesch en une surface monotone d'une pente de 8%.

20.1.1988: Première décision du Tribunal fédéral. Les haies vives comportant des chênes pubescents doivent être considérées comme forêt et ne peuvent pas être rasées. Le projet de remaniement doit être retravaillé.

29.9.1992: Deuxième décision du Tribunal fédéral : la doline, biotope pour de nombreuses espèces de libellules, ne peut pas être touchée. Le projet de remaniement doit être retravaillé.

1995: Convention entre le consortage du remaniement parcellaire viticole, le WWF et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. Les murs de pierres sèches caractéristiques doivent être conservés. Une ceinture de haies vives est plantée autour de la doline. Des corridors biologiques sont réalisés sur toute la surface avec des haies et des prairies maigres. Un cinquième de la surface est réservé à la nature. Sur quatre cinquièmes de la surface, les vignes peuvent être exploitées intensivement avec des installations d'irrigation et des chemins d'accès.

Liens / Personnes de contact

Raphael Dallèves, Sion, tél. 027 322 26 63
Marie-Thérèse Sangra, WWF VS, tél. 027 322 68 67
Raimund Rodewald, Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage, tél. 031 377 00 77